http://www.geneacaux.net/spip/spip.php?article263

François DURAME et les chauffeurs de pâturons

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Personnages -

Date de mise en ligne : lundi 20 février 2017

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous droits réservés

Les chauffeurs de pieds ou de pâturons
François DURAME et sa bande de brigands

‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘‘

Autrefois dans toutes les régions de France et donc aussi dans le Pays de Caux, sévissaient des bandes de criminels, qui s'introduisaient la nuit chez les gens et leurs brûlaient les pieds sur les braises de la cheminée pour leur faire avouer où ils cachaient leurs économies.

C'est pendant la révolution, au cours de cette période particulière de l'histoire de notre pays, que les régions furent plus particulièrement touchées par ce genre d'actes. L'État était désorganisé. Les forêts couvrant une très grande proportion du territoire protégeaient alors toutes sortes d'individus. A cette époque, ce n'était pas la ville et les banlieues qui étaiet dangereuses, mais bien les campagnes où couraient ces brigands assassins.

A la famine, à la misère, aux maladies vénériennes s'ajouta donc un fléau nouveau : « les chauffeurs de pieds ». Des troupes de malfaiteurs composées de laboureurs affamés, d'anciens soldats se livraient au vol, au viol, à la torture, à l'assassinat. Les bandes étaint plus ou moins nombreuses, variaient leurs procédés, opèraient à pied ou à cheval, parfois, quatre ou cinq hommes seulement, vivant d'ordinaire au milieu de la population paisible et paraissant exercer un métier, mais s'associant de temps à autre pour le coup à tenter. Quelquefois, c'étaient de véritables bandes de 1 500, voire même 2 000 hommes qui se constituaient : alors, elles n'hésitaient pas à menacer les bourgs. Face à cette situation, les populations désarmées étaint la plupart du temps livrées à elles-mêmes.

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime

Durant des décennies, ces hordes de bandits se multiplièrent. Au XVIIIe, elles sévissaient principalement dans le nord et l'ouest de la France. A Rouen, entre 1794 et 1801, fut exécuté le nombre impressionnant de 123 « chauffeurs » ! Au lendemain du coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) marquant la fin du Directoire et de la Révolution française et le début du Consulat, comme l'ordre napoléonien était encore bien loin de se faire sentir en province, ils multiplièrent leurs crimes.

> > > >> > > > >> >

Une méthode qui ressemble à un rituel sévissait à travers la France. Les fermes ou les habitations isolées étaient privilégiées. Les bandits procèdaient toujours de la même manière : ils arrivaient la nuit tombée aux abords des fermes, après s'être assurés que tous les habitants se trouvaient à l'intérieur. Ils enfoncaient les portes à la bombe, c'est-à-dire avec un énorme soliveau poussé avec force. Ensuite, ils y pénétraient et réunissaient domestiques, fermiers, mari, femme et enfants. Ils faisaient main basse sur la nourriture et le vin et ils torturaient les propriétaires. Les blessures infligées étaient toujours graves, elles laissaient des séquelles et la mort était souvent au bout de cette nuit noire. Leur arme ? La cheminée de la maison que tout le monde possédait à cette époque. Souvent l'épouse de la maison était torturée et violée sous les yeux de son mari. Sinon, ils s'emparaient du chef de maison. On lui arrosait les pieds préalablement avec de d'eau de vie, ou encore on les enveloppait de paille, après quoi on les glissait dans l'âtre, ravivé pour la circonstance. Cette méthode valut à ces bandits un peu particuliers ce surnom de chauffeurs. Généralement, après quelques crépitements et hurlements, les malheureuses victimes cédaient et révélaient le secret de leur cache.

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime

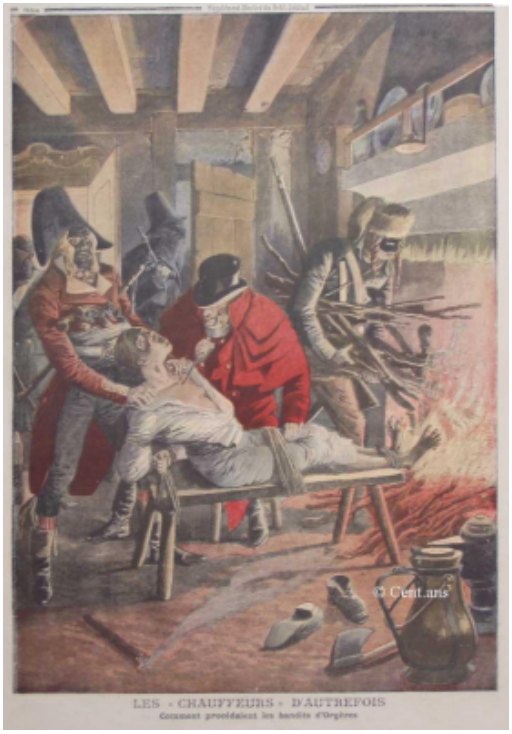

Plus particulièrement dans notre région normande, sévissait François DURAME et sa bande, allant de Rouen, Mesnil Esnard, Pissy Poville, Dieppe et même Ouville la Rivière dans notre Pays de Caux. Le bois de la Valette était, en effet, hanté par une bande de chauffeurs conduite par un chef célèbre, appelé DURAMÉ. Né vers 1759, c'était un ancien tisserand du village de Bondeville (Notre dame de Bondeville actuellement). Ce nom de Duramé, en quelques années, était devenu la terreur du pays. Bondeville n'était éloigné de Pissy que de quatre ou cinq kilomètres.

Or, il arriva que le 16 germinal an IV de la République (mardi 5 avril 1796), le nommé Jean-Baptiste Marie, charretier chez Jacques Doury, trouva, à son grand effroi, derrière un bâtiment de la ferme, un billet ainsi conçu :
"Non timet, nobis victoria. (détestable latin : "Ne crains rien ; la victoire est à nous.")
"Enfin, depuis plus de deux mois que tu perds patience, je t'apprendrai que c'est demain qu'il faut avertir la troupe pour le jour indiqué dans la précédente. J'ai averti Larose, Laviolette et Brûlemoustache, qui avertiront leur troupe pour se rendre à onze heures et demie à Pissy, pour entrer de front dans les six maisons que tu sais. Le feu suivra la victoire. Trouve-toi là où tu sais."

Le billet trouvé par le charretier, et déposé aux mains de la justice, amena l'arrestation d'une partie de la troupe, et, par suite, la condamnation à mort de Duramé et de sept de ses complices.

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime

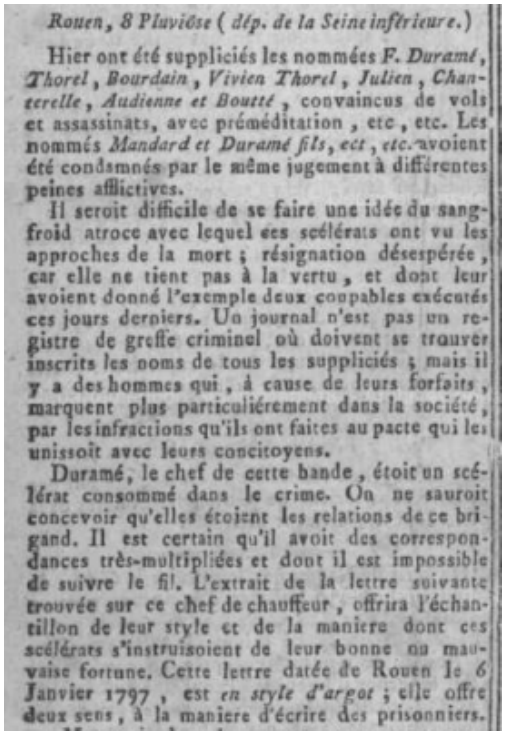

Rouen, 8 Pluviôse (dép. de la Seine inférieure.)

Hier ont été suppliciés les nommées *F. Duramé, Thorel, Bourdain, Vivien Thorel, Julien, Chanterelle, Audienne et Boutté*, convaincus de vols et assassinats, avec préméditation, etc, etc. Les nommés *Mandard et Duramé fils, ect, etc.* avoient été condamnés par le même jugement à différentes peines afflictives.

Il seroit difficile de se faire une idée du sang-froid atroce avec lequel ces scélérats ont vu les approches de la mort ; résignation désespérée, car elle ne tient pas à la vertu, et dont leur avoient donné l'exemple deux coupables exécutés ces jours derniers. Un journal n'est pas un registre de greffe criminel où doivent se trouver inscrits les noms de tous les suppliciés ; mais il y a des hommes qui, à cause de leurs forfaits, marquent plus particuliérement dans la société, par les infractions qu'ils ont faites au pacte qui les unissoit avec leurs concitoyens.

Duramé, le chef de cette bande, étoit un scélérat consommé dans le crime. On ne sauroit concevoir qu'elles étoient les relations de ce brigand. Il est certain qu'il avoit des correspondances très-multipliées et dont il est impossible de suivre le fil. L'extrait de la lettre suivante trouvée sur ce chef de chauffeur, offrira l'échantillon de leur style et de la maniere dont ces scélérats s'instruisoient de leur bonne ou mauvaise fortune. Cette lettre datée de Rouen le 6 Janvier 1797, est *en style d'argot* ; elle offre deux sens, à la maniere d'écrire des prisonniers.

Un magistrat rouennais, M. Thiessé, déploya dans le procès des chauffeurs un zèle d'autant plus justifié qu'il avait avec lui la population tout entière, qui ne désirait rien tant que de voir mettre fin au brigandage des chauffeurs. Le 23 janvier 1798, sur la Grand-Place de la ville de Rouen (la place du vieux marché), pour la première fois, une guillotine, tout nouvel instrument de supplice, attend le célèbre « chauffeur » Duramé et sept de ses complices. Ceux-ci se nommaient : Thorel, Bourdain, Vivien Thorel, Julien, Chanterelle, Audienne et Boutté.

> > > >> > > > >> >

Les "Chauffeurs" font parler d'eux partout :

Eure et Loir : L'attaque de la ferme du Millouard :

Dans la nuit du 15 au 16 Nivôse de l'an VI de la République (du 3 au 4 janvier 1798) une vingtaine de brigands appartenant à la bande des Chauffeurs d'Orgères attaquent la ferme de Millouard une très riche exploitation, entre Pourpry et Sougy (Eure-et-Loir) gérée et dirigée par le père Nicolas Fousset. Lors de cette attaque, même les pieds brûlés il ne dit rien. Les brigands s'acharnent sur lui et le torturent si bien que celui-ci succombe quelques jours après les faits. Le fermier Nicolas Fousset était très honorablement connu et apprécié dans la région.

Les bandits de la Drôme : la bande d'Orgères :

http://cent.ans.free.fr/pj1908/pj93915111908b.htm

Autre région :

http://chapellerablais.pagesperso-orange.fr/site%20archives/html-docs/docs-chauffeurs.htm

F.Renout

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime

Sources:suivant l'article du Journal de Rouen

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime